

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois

Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE235072001

Accorder un contrat à Foraction inc., pour la reconstruction et la réhabilitation d'une conduite d'eau de 350 mm sous l'avenue Delmar entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, dans la Ville de Pointe-Claire. Dépense totale de 6 700 320,00 \$, taxes incluses (contrat 5 076 000,00 \$ - contingences 913 680,00 \$ - incidences 710 640,00 \$) - Appel d'offres publics no 10403 - 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE235072001

Accorder un contrat à Foraction inc., pour la reconstruction et la réhabilitation d'une conduite d'eau de 350 mm sous l'avenue Delmar entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, dans la Ville de Pointe-Claire. Dépense totale de 6 700 320,00 \$, taxes incluses (contrat 5 076 000,00 \$ - contingences 913 680,00 \$ - incidences 710 640,00 \$) - Appel d'offres publics no 10403 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Division infrastructures réseau principal du Service de l'eau ont d'abord expliqué que la conduite d'eau principale, située sous l'avenue Delmar dans la Ville de Pointe-Claire, a été construite en 1959, qu'elle a subi plusieurs bris dans les dernières années et qu'elle est en fin de vie utile. D'après le Service, le remplacement de cette conduite permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du secteur, d'améliorer la fiabilité du réseau, de préserver celle du service d'incendie et de rattraper le déficit d'entretien.

Après avoir exposé brièvement la nature et le phasage des travaux, qui s'échelonnent de septembre 2023 à octobre 2024, incluant une pause durant la saison hivernale, les responsables ont poursuivi avec la présentation des différentes étapes de l'appel d'offres, publié du 31 mai au 4 juillet 2023. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission. L'analyse de celles-ci révèle que la plus basse soumission, celle de Foraction inc., présente un écart de 25,8 % avec l'estimation, réalisée par une firme externe, et de 6,2 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

L'écart se situe principalement dans les items liés au maintien de la mobilité et de la sécurité routière, soit 15,3 %, ainsi que des réseaux d'alimentation temporaire en eau potable, soit 10,5 %. Malgré cela, le Service a recommandé d'aller de l'avant avec le contrat à l'adjudicataire.

À l'issue de la présentation, les membres ont été invités à poser leurs questions. La Commission a voulu savoir pourquoi il n'y a pas eu d'étude de caractérisation des sols. Le Service a expliqué qu'il s'agit d'un projet où la quantité de sols à gérer n'est pas particulièrement grande, car la réfection s'étend sur moins d'un kilomètre et que ce sont principalement des travaux de réhabilitation, réalisés par gainage. Pour ce faire, des puits d'accès ponctuels seront creusés. C'est pourquoi ils ont décidé d'ajouter des budgets en contingences et en incidences pour pallier, si nécessaire, les imprévus liés à la gestion des sols. La Commission a également demandé des clarifications sur l'écart avec l'estimation, qui provient surtout des items liés au maintien de la mobilité et de la sécurité routière. D'après les responsables, le chantier se situe dans un secteur industriel et à proximité de grandes artères, où il y a une présence accrue de camions. Les coûts de signalisation ne semblent pas avoir été évalués avec exactitude dans l'estimation, puisque le prix déposé par Foraction inc. pour cet item s'apparente à celui des autres soumissions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division infrastructures réseau principal du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE235072001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.